

COS	IMC	Srt C	A/B	ESA040
SLPPT	08 SEP. 2014			(BEL)DA
G1	G2	G3	G4	G6

05 SEP. 2014

MITs: 14-00397796
Page(s) : 5
Arch : D01



LA DÉFENSE

Unité Transport BRUXELLES (UTB)

*faire le nécessaire pour y remédier
rapport d'inspection # 8/13*

A ACOS IS
SLPPT 8

Objet : Rapport d'inspections réglementaires d'engins dangereux.

Ref : DGMR-SPS-PRPER-PMRS-001.

1. Synthèse : Une inspection réglementaire des engins dangereux de votre a eu lieu le 3 et 4 septembre 2014.
2. Liste des annexes
Annexe A : PV global des inspections effectuées.
Annexe B : 2 PV individuels.

Etienne DESFOSSÉS
Major
Directeur

Info : MPC BIGNERON

Correspondant : Dominique CLARIN
Adjudant
Tel: 9-6321-10419
Fax: 9-6321-39019 ou +32(0)2/44.39019
E-mail : dominique.clarin@mil.be



Unité Transport BRUXELLES
Quartier Major Housiau
Martelarenstraat 181
1800 PEUTIE

.be

Unité inspectée ACOS IS

Evere et Molenbeek Wersbeek

Date de l'inspection :

3 et 4 septembre 2014

PROCES-VERBAL GLOBAL

prochaine réunion.

Ce rapport ne peut être reproduit et diffusé qu'avec l'accord de l'Agent-visitateur et que par page complète

N° PV	Sv concerné	Type d'appareil	Marque	N° Immatr	Conclusion
14 ANN 1	CDH	Gerbeur	Linde	3A1TRAN001	A
14 ANN 2	CDH	Transpalette	OMG	09031007/096	A
14 ANN 3	CDH	Transpalette	OMG	09031007/109	A
14 ANN 4	CDH	Echelle 12 marches	Kaiser-Kraft	R1	A
14 ANN 5	CDH	Echelle 16 marches	/	R2	A
14 ANN 6	CDH	Echelle 8 marches	Altrex	191308/1	A
14 ANN 7	CDH	Echelle 8 marches	Altrex	191308/2	A
14 ANN 8	CDH	Echelle 8 marches	Altrex	191308/3	A
14 ANN 9	CDH	Echelle 8 marches	Altrex	191308/4	A
14 ANN 10	G4	Transpalette	Ameise	G4,1	A
14 ANN 11	G4	Transpalette	Ameise	G4,2	B
14 ANN 12	G4	Transpalette	OMG	09031007/114	A
14 ANN 13	G4	Transpalette	OMG	09031007/121	A
14 ANN 14	G4	Transpalette	Rouge	CCMV 2.1.05.3	A
14 ANN 15	G4	Elevateur	Fiat	V28373	A
14 ANN 16	G4	Echelle 4 marches	Altrex	191304	pas vu
14 ANN 17	G4	Echelle 8 marches	Altrex	40478/1	A
14 ANN 18	G4	Echelle 8 marches	Altrex	40478/2	A
14 ANN 19	G4	Echelle 8 marches	Altrex	40478/3	A
14 ANN 20	G4	Echelle 8 marches	Altrex	40478/4	A
14 ANN 21	G4	Echelle 6 marches	Kettal	Ech.Mag 1	A
14 ANN 22	G4	Echelle 8 marches	Hailo	Ech.Mag 2	A
14 ANN 23	G4	Compresseur	Einhell Airjet	1596.06/86	A

Dominique CLARIN
~~Adjudant~~
 Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'appareil rien d'anormal n'a été constaté. L'appareil peut-être maintenu en service.

B : L'appareil peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.

C : L'utilisation sûre de l'appareil n'est plus assurée en raison des manquements constatés.L'appareil ne peut être maintenu en service.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION REGLEMENTAIRE

Ref: AR du 04 Mai 99.

Type d'inspection : **Annuel / Remise en service**

Unité détentrice : ACOS IS
Lieu d'exécution de l'inspection : EVERE

Date de l'inspection : 03 septembre 2014
Date limite de la prochaine inspection : Dés réparation

DESCRIPTION DU MATERIEL INSPECTE

Genre d'appareil : Transpalette	N° de fabrication : G4,2
Marque et Type : Ameise	Charge MAX autorisée : 2000 Kg
Service : G4	Année de fabrication : /
Nombre de personnes MAX simultanément : 1	
NSN:3920-13-116-8315	

RESULTATS ET MESURES DE LA VISITE

Présent lors de l'inspection : MPC BIGNERON

Description de l'inspection effectuée :

- INSPECTION DES FUITES D'HUILE.
- INSPECTION DE LA STABILITE.
- INSPECTION VISUEL DE L'ETAT GENERAL.
- TEST DE FONCTIONNEMENT.

Description détaillée des manquements constatés :

- MANQUE D'HUILE.

CONCLUSION**B**

Voir explication ci-dessous

Un avertissement urgent a été remis à :

Dominique CLARIN
 Adjudant
 Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'engin dangereux rien d'anormal n'a été constaté. L'engin dangereux peut être maintenu en service.
 B : L'engin dangereux peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.
 C : L'utilisation sûre de l'engin dangereux n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'engin dangereux ne peut être remis en service qu'après un contrôle complémentaire après réparation.

Unité inspectée ACOS IS

Evere et Molenbeek Wersbeek

Date de l'inspection :

3 et 4 septembre 2014

PROCES-VERBAL GLOBAL

prochaine réunion.

Ce rapport ne peut être reproduit et diffusé qu'avec l'accord de l'Agent-visiteur et que par page complète

N° PV	Sv concerné	Type d'appareil	Marque	N° Immatr	Conclusion
14 ANN 24	GARAGE	Démonte pneus	Hofmann	1971285	A
14 ANN 25	GARAGE	Equilibreuse	Hofmann	21/30-4 049300033	A
14 ANN 26	GARAGE	Presse	T10	P028911	A
14 ANN 27	GARAGE	Meule	Electra Beckum	30775	C
14 ANN 28	GARAGE	Foreuse	Criko	1516B1	A
14 ANN 29	GARAGE	Compresseur	Abac	689247	A
14 ANN 30	GARAGE	Gonfleur	/	Gon.1	A
14 ANN 31	GARAGE	Poste à souder	Welcomatic	161	A
14 ANN 32	GARAGE	Chandelle Hydraulique	Hydraulique AC	15487	A
14 ANN 33	GARAGE	Chalumeau	Starlet	2211	A
14 ANN 34	GARAGE	Echelle 3x18 marches	Tubesc	Ech.Gar 1	A
14 ANN 35	GARAGE	Transpalette	/	80474	A
14 ANN 36	G6	Transpalette	OMG	09031007/113	A
14 ANN 37	MW	Transpalette	OMG	09031007/092	A
14 ANN 38	MW	Compresseur	Fini	9066564106	A
14 ANN 39	MW	Echelle 3x9 marches	/	Ladder.01	A
14 ANN 40	MW	Echelle 4 marches	/	Ladder.02	A

Dominique CLARIN
Adjudant
Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'appareil rien d'anormal n'a été constaté. L'appareil peut-être maintenu en service.

B : L'appareil peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.

C : L'utilisation sûre de l'appareil n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'appareil ne peut être maintenu en service.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION REGLEMENTAIRE

Ref: AR du 04 Mai 99.

Type d'inspection : **Annuel / Remise en service**

Unité détentrice : ACOS IS
Lieu d'exécution de l'inspection : EVERE

Date de l'inspection : 03 septembre 2014
Date limite de la prochaine inspection : Dés réparation

DESCRIPTION DU MATERIEL INSPECTE

Genre d'appareil : Meule	N° de fabrication : 307/75
Marque et Type : Electra Beckum	Charge MAX autorisée : /
Service : Garage	Année de fabrication : /
Nombre de personnes MAX simultanément : 1	
NSN:	

RESULTATS ET MESURES DE LA VISITE

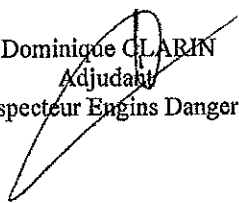
Présent lors de l'inspection : MPC BIGNERON

Description de l'inspection effectuée : <ul style="list-style-type: none"> - IINSPECTION DE LA STABILITE. - INSPECTION VISUEL DE L'ETAT GENERAL. - TEST DE FONCTIONNEMENT. Description détaillée des manquements constatés : <ul style="list-style-type: none"> - MANQUE PLEXIGLASS DE SECURITE.
--

CONCLUSION	C
-------------------	----------

Voir explication ci-dessous

Un avertissement urgent a été remis à : MPC BIGNERON


 Dominique CLARIN
 Adjudant
 Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'engin dangereux rien d'anormal n'a été constaté. L'engin dangereux peut être maintenu en service.
 B : L'engin dangereux peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.
 C : L'utilisation sûre de l'engin dangereux n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'engin dangereux ne peut être remis en service qu'après un contrôle complémentaire après réparation.

